

Charlesbourg, le 19 décembre 2001

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

MISE À JOUR CADASTRALE

Pour faciliter l'acheminement des documents lors des demandes de mises à jour des documents cadastraux, la Direction de la rénovation cadastrale (DRC) a revu ses façons de faire.

À partir du 3 janvier 2002, les mises à jour cadastrales se feront pour le mandat faisant l'objet de la demande et non plus pour l'ensemble du contrat.

À chaque demande, vous devrez nous indiquer l'adresse de retour pour l'acheminement des copies de documents.

Nous vous informons également que le fichier accompagnant la mise à jour ne contiendra plus l'ensemble des lots du mandat mais uniquement les informations relatives aux nouveaux lots ou aux lots modifiés depuis la dernière mise à jour.

(Avis 01-10)

Direction générale de l'arpentage et du cadastre

5700, 4^e Avenue Ouest, G 309
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6299
Télécopieur : (418) 646-0120
Site Internet : www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre